

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2015
(accusé de réception du 13/11/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession à madame Samaison et monsieur Penvern ainsi qu'à madame et monsieur
Massé de deux emprises au lieudit Toul Sable**

Afin d'agrandir leur propriété respective située chemin de Kernoter, madame Samaison et monsieur Penvern et madame et monsieur Massé sollicitent auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'un talus pour un prix total estimé à 2 280 €.

Madame Samaison et monsieur Penvern ainsi que madame et monsieur Massé, propriétaires du 8 et 6 chemin de Kernoter à Quimper, ont sollicité respectivement auprès de la ville l'acquisition d'un talus mitoyen à leur propriété, d'une surface totale de 190 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section HN numéro 5 sise au lieudit Toul Sable.

Ce talus ne présentant pas d'intérêt pour la ville et après consultation de France Domaine, un prix de 12 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Ainsi, madame Samaison et monsieur Penvern acquièrent environ 100 m² et madame et monsieur Massé environ 90 m². Les frais afférents à la vente seront à la charge des acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'accepter les cessions au prix de 12 €/m² ;

2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,
Ludovic JOLIVET